



**TREVI
GROUP**

CONVENTION PRIVILEGE

AVANTAGES LIÉS AU CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ D'UNE DURÉE MINIMALE DE 4 MOIS

TREVI PRIVILEGE vous offre :

- ✓ **Réalisation d'un dossier complet.**
- ✓ **Reportage photo par un professionnel.**
- ✓ **Affichage de votre bien EN PERMANENCE : Premium sur IMMOWEB.BE, VLAN.BE et LOGIC-IMMO.BE, 35 sites de nos agences en Belgique.**
- ✓ **Réseaux Sociaux/Google « ADS » : Investissement publicitaire important sur nos biens « Privilège » - Facebook – Instagram.**
- ✓ **Prise en charge ou remboursement des frais de contrôle de conformité de l'installation électrique*.**
- ✓ **Prise en charge ou remboursement du certificat énergétique*.**
- ✓ **Prise en charge ou remboursement des renseignements urbanistiques auprès de la commune. Votre avantage : 89,50 €**
- ✓ **Prise en charge, sur demande des autorités communales, de la réalisation d'un schéma urbanistique (plan) de votre bien.**
- ✓ **Prise en charge de la demande d'attestation de sol (IBGE) auprès de Bruxelles Environnement. Votre avantage : 38 €**
- ✓ **Réalisation du compromis de vente à valider par votre notaire.**

* Après signature du compromis de vente par nos soins, remboursement à hauteur maximale de 35€ TVA pour le contrôle électrique ; Remboursement à hauteur maximale de 248€ TVA (appartement) et 302€ TVA (maison) pour le certificat énergétique (présentation des factures requises).

Annexe au contrat signé en date du 03/05/2023

Pour le bien sis : Rue de la Sécurité 2, 1081 Koekelberg.

TREVI : 35 bureaux en Belgique

VENTE & LOCATION | PROJET NEUF | INVESTISSEMENT | CORPORATE | VIAGER